

Publié le 3 novembre 2010

## **Abdelghani Guezzar : « Recourir à l'expertise des professionnels français de l'économie mixte »**

En proie à des besoins croissants en matière de services publics et d'aménagements urbains, le Maroc a signé en 2008 une convention avec la Fédération des Entreprises publiques locales (Epl) pour bénéficier de l'expertise française dans le domaine de l'économie mixte. Explications avec l'un des artisans de ce rapprochement, le gouverneur-directeur des finances locales de la Direction générale des collectivités locales du Royaume, Abdelghani Guezzar.



Servir le Public : Pourquoi le Maroc s'intéresse-t-il au modèle français des sociétés d'économie mixte ? Confronté à un important déficit en matière d'infrastructures, le Maroc connaît en ce moment un grand élan de développement qui débouche sur des projets ambitieux. Il y a une volonté d'aller vite et la gestion directe a montré ses limites. Or les Sem ont déjà fait leurs preuves dans la gestion décentralisée des services publics de nombreux pays. C'est dans ce contexte que nous avons pensé à cet outil qui est à mon sens très puissant, en particulier pour des collectivités qui n'ont pas une grande capacité de maîtrise d'ouvrage et qui ont besoin de s'appuyer sur des privés pour arriver à leurs fins.

Abdelghani Guezzar : Quels domaines d'activité sont concernés ? Les domaines prioritaires sont l'aménagement, les transports urbains, l'éclairage public, la gestion de l'eau et les équipements structurants comme les marchés de gros, les parkings, les gares routières.

SLP : Y a-t-il déjà eu des exemples de collaboration public/privé au Maroc ?

AG : Avant le lancement de notre coopération avec la Fédération des Epl, il y avait déjà eu des tentatives de création de sociétés d'économie mixte au Maroc, mais ces dernières manquaient de dynamisme faute de cadre réglementaire.

SLP : Pourquoi avoir tissé un partenariat la Fédération française des Epl ?

AG : La convention signée fin 2007 avec l'Agence française de développement et la Fédération des Epl a permis dans un premier temps la mise en place du cadre réglementaire qui nous faisait défaut. Ce partenariat nous a ensuite ouvert la possibilité de recourir à l'expertise des professionnels français de l'économie mixte.

SLP : Cet échange d'expérience ouvre-t-il de nouvelles perspectives pour l'économie mixte marocaine ?

AG : Aujourd'hui, beaucoup d'élus sont demandeurs d'une aide pour le montage de sociétés d'économie

mixte. Depuis la signature de la convention, une dizaine ont été créées dans différentes villes du pays, dans des domaines comme l'aménagement, la gestion du stationnement ou encore les transports urbains avec notamment le projet de tramway de Casablanca. Mais c'est certainement quand nous aurons nous-même une fédération que nous pourrons vraiment mettre à profit cette relation. SLP : Qu'attendez vous de la Fédération des Epl dans les années à venir ? AG : Qu'elle continue à apporter son expertise pour répondre aux demandes d'assistance aussi bien pour le montage financier que technique des projets et qu'elle assure une veille réglementaire auprès des Sem marocaines. Nous aimerions également que la fédération puisse avoir rapidement des partenaires marocains pour qu'il se noue un dialogue direct. Nous, institutions, ne sommes là que pour créer ce lien. Abdelghani Guezzar : « We are aware of the french local public companies experience »

Par Marie-Anne RAMAZZINA